



Avis public : Projet de règlement 216 – Occupation et entretien des bâtiments

Par les présentes, un avis est donné par le soussigné, Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2026, le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 26.02.14.08 qui donne un avis de motion et qui dépose le projet de règlement numéro 216 ;

QUE copie du projet de règlement numéro 216 intitulé « **Occupation et entretien des bâtiments** » est jointe au présent avis public.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce dix-septième jour de février de l'an deux mille vingt-six.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS**

**Certificat de publication : Projet de règlement 216 – Occupation
et entretien des bâtiments**

Je, soussigné, Gérald Dionne, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que l'avis public annonçant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 216 a été publié de la manière et aux endroits prévus par règlement de la municipalité le 17 février 2026, par courriel et sur le site Web de la Municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce dix-septième jour de février de l'an deux mille vingt-six.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier